



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à neuf heures trente,  
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	10
Procurations	
Votants	10

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne THERIC, MM Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET

Absents excusés :

Procuration :

**Vote :**

Pour : 10

Abstention :

Contre :

### SCoT DU PETR CAUSSES ET CEVENNES – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA ARRETE

Mme le Maire expose :

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Causses et Cévennes a été prescrite le 19 novembre 2020.

Après 3 ans de travail avec l'ensemble des personnes publiques associées et des partenaires de la démarche, le projet de SCoT a été arrêté en conseil syndical le 9 juillet 2024.

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, les communes concernées doivent donner leur avis sur le projet de schéma.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet présenté en séance propose de transmettre l'avis ci-annexé et charge Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 septembre 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU



**SCoT DU PETR CAUSSES ET CEVENNES – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA ARRETE  
(séance du conseil municipal du 26 septembre 2024)**

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 030-213001050-20240921-DEL066\_2024-DE

Ce document ne prend manifestement pas en compte les spécificités de la ruralité et des zones de montagne notamment en matière d'urbanisme, de rénovation de l'habitat et de mobilité.

En hiérarchisant les agglomérations (notion de « centralité sectorielle » !), il crée de la discrimination et condamne tout développement pour certaines communes comme Dourbies.

L'absence de prise en compte des problèmes de mobilité, sujet essentiel pour nos territoires pour l'accès aux services et le lien social témoigne d'une méconnaissance des attentes des habitants.